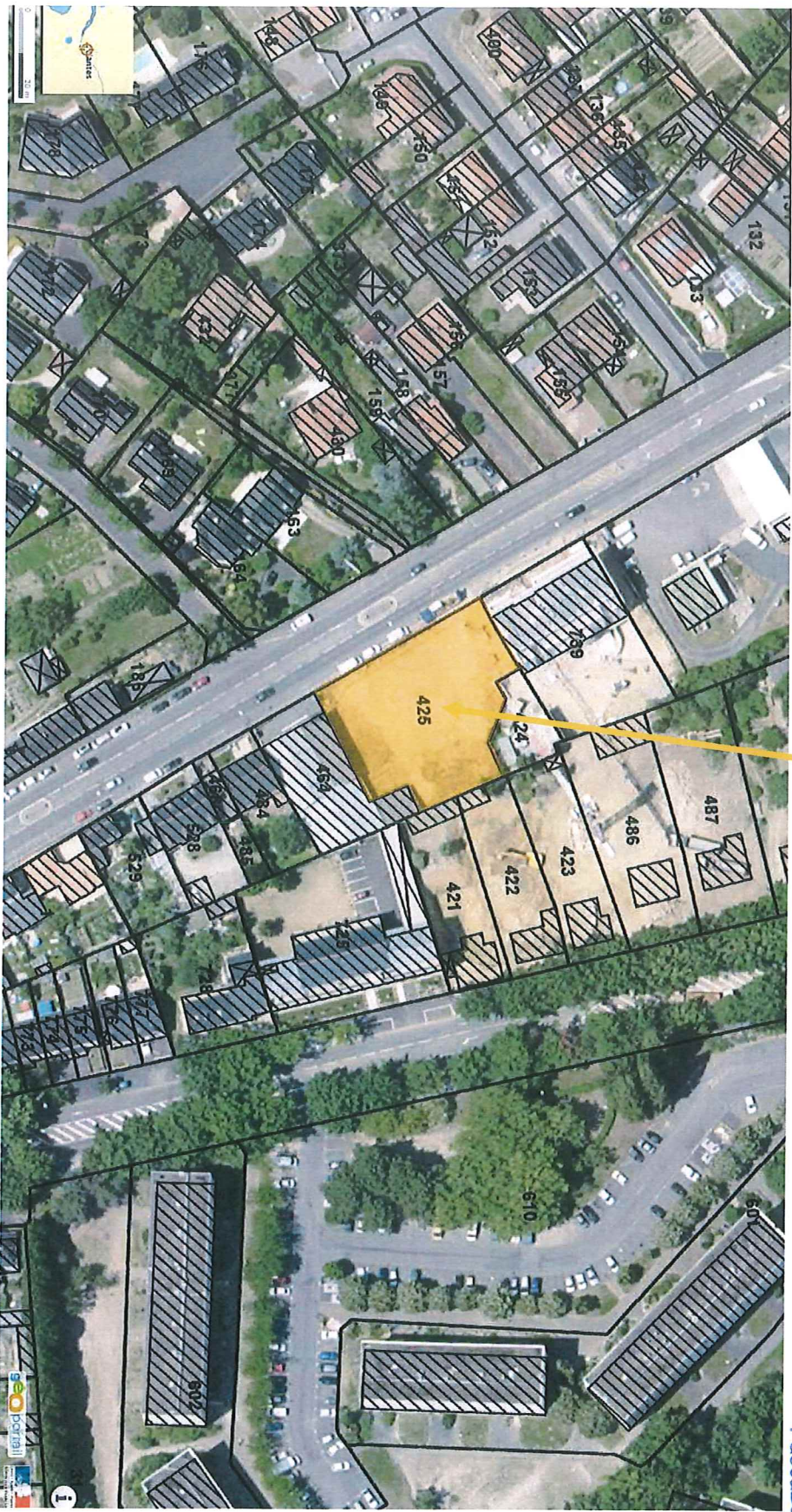


Vu pour être annexé à mon arrêté
du **24 JUIL 2020**
NANTES, le **24 JUIL 2020**
LE PRÉFET

Pour le préfet, par délégation,
le secrétaire général

Pascal THÉGUY

Parcelle n°425 faisant l'objet de l'interdiction d'utilisation des eaux souterraines



Plan de la parcelle cadastrale concernée par des restrictions d'usage

Source www.geoportail.fr

Station-service TOTAL - ELF route de Rennes (44)

Annexe 3